

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	2
Suite de l'Edito	2
Nomination du président du Conseil européen et du Haut représentant pour la politique étrangère.....	4
La Commission ouvre une consultation sur la stratégie de l'« après-Lisbonne » : la stratégie UE 2020.....	5
Compétitivité, Recherche et Innovation	6
Priorités de la Présidence espagnole (1er semestre 2010).....	6
Préparation du 8ème PCRD : les questions qui se posent.....	6
Travail sur la recherche sur le cancer au sein d'ERRIN	7
Agriculture/ développement rural	7
Réunion du réseau de coopération RURACT.....	7
Pêche	8
La Basse-Normandie fait entendre sa voix dans le débat européen sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche .	8
Energie/Environnement	9
La Basse-Normandie co-organise la prochaine réunion OGM free	9
Politique régionale	9
Réforme du budget de l'UE : Le Parlement et le Comité des Régions hostiles au projet du Secrétariat général de la Commission européenne.....	9
Education et culture	10
Conclusions du Conseil « Education, Jeunesse et Culture »	10
Coopération décentralisée	10
Premières Assises européennes de la coopération décentralisée	10
L'Europe en région	11
La Région à Copenhague.....	11
Les programmes européens INTERREG IV, en séminaire à la Région Basse-Normandie	11
Le drapeau norvégien flotte sur la Région.....	12
Une région dopée à l'innovation !.....	12

Agenda

17-18 décembre, Bruxelles : déplacement des représentants du CREAN et des PME agricoles bas-normandes
3-4 février, Bruxelles : conférence du réseau des régions sans OGM
22-26 mars, Bruxelles : semaine européenne des énergies renouvelables

Le mois de l'Europe n°32

Novembre - Décembre 2009

Edito



La Commission Barroso II est constituée

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a dévoilé vendredi 27 novembre la répartition des différents portefeuilles entre les membres du nouveau collège. Le collège comptera 27 commissaires, précédemment désignés par les Etats membres, soit un commissaire par Etat membre. Les commissaires seront nommés pour une durée de cinq ans, leur mandat prenant fin le 31 octobre 2014.

Informations générales

Suite de l'Edito

Les portefeuilles des nouveaux commissaires sont :



José Manuel BARROSO (Portugal)
Président



Joaquín ALMUNIA (Espagne)
Concurrence. Vice-président de la Commission



László ANDOR (Hongrie)
Emploi, affaires sociales et intégration



Catherine ASHTON (Royaume-Uni)
Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission



Michel BARNIER (France)
Marché intérieur et services



Dacian CIOLOS (Roumanie)
Agriculture et développement rural



John DALLI (Malte)
Santé et de protection des consommateurs



Maria DAMANAKI (Grèce)
Affaires maritimes et pêche



Karel DE GUCHT (Belgique)
Commerce



Štefan FÜLE (République tchèque)
Élargissement et politique européenne de voisinage *



Johannes HAHN (Autriche)
Politique régionale



Connie HEDEGAARD (Danemark)
Action en faveur du climat



Maire GEOGHEGAN-QUINN
(Irlande)
Recherche et innovation

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr



Rumiana JELEVA (Bulgarie)
Coopération internationale, aide humanitaire et
réponse à la crise



Janez POTOČNIK (Slovénie)
Environnement



Siim KALLAS (Estonie)
Transport. Vice-président de la Commission



Viviane REDING (Luxembourg)
Justice, droits fondamentaux et citoyenneté.
Vice-présidente de la Commission



Neelie KROES (Pays-Bas)
Agenda numérique. Vice-présidente de la
Commission



Olli REHN (Finlande)
Affaires économiques et monétaires



Janusz LEWANDOWSKI (Pologne)
Budget et programmation financière



Maroš ŠEFČOVIČ (Slovaquie)
Vice-président de la Commission chargé des
relations interinstitutionnelles et de
l'administration



Cecilia MALMSTRÖM (Suède)
Affaires intérieures



Algirdas ŠEMETA (Lituanie)
Fiscalité et union douanière, audit et lutte
antifraude



Günter OETTINGER (Allemagne)
Énergie



Antonio TAJANI (Italie)
Industrie et entrepreneuriat. Vice-président de la
Commission



Andris PIEBALGS (Lettonie)
Développement



Androulla VASSILIOU (Chypre)
Éducation, culture, multilinguisme et jeunesse

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Les prochaines étapes :

Avant de pouvoir prendre ses fonctions, la nouvelle Commission doit au préalable obtenir l'approbation du Parlement européen. Les commissaires seront tous auditionnés individuellement devant les commissions parlementaires entre le 11 et le 19 janvier 2010. Le vote approuvant la nouvelle Commission dans son ensemble se déroulera le 26 janvier, lors de la session plénière du Parlement européen à Strasbourg.

Par rapport à l'actuelle Commission, plusieurs nouveautés ou changements sont à noter, le principal étant la création du portefeuille « Action en faveur du climat », qui reflète l'importance qui devrait être accordée à cette thématique dans le futur budget européen. Une partie des services de l'actuelle Direction Générale Environnement de la Commission devrait passer sous l'autorité de la nouvelle Commissaire en charge du climat.

Portraits : les commissaires à connaître

- Maria DAMANAKI (Grèce) : Affaires maritimes et pêche

Maria Damanaki est actuellement Présidente du comité Défense nationale et Affaires étrangères du Parlement grec. Elle n'a pas d'expérience dans les domaines politiques et institutionnels de l'UE. Mme. Damanaki est membre du PASOK, le « mouvement socialiste panhellénique », un parti politique social-démocrate grec. Le PASOK est affilié au PSE (Parti Socialiste Européen).

- Dacian CIOLOS (Roumanie) : Commissaire à l'Agriculture et au développement rural

M. Ciolos est depuis juillet 2009 à la tête de la Commission présidentielle en charge de la politique publique de développement de l'agriculture de Roumanie. De 2007 à 2008, il est ministre de l'Agriculture et du développement rural de Roumanie.

Francophile, il a étudié à l'Ecole nationale supérieure de Rennes en 1996, où il obtint son Certificat d'Etudes Supérieures Spécialisées en agronomie environnementale. Il obtient également en 1997 un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) en Economie du Développement Agricole à l'Université de Montpellier. Ses études en France lui ont permis de se rapprocher des idées et concepts français dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

M. Ciolos est membre du PPE (Parti Populaire Européen)

- Johannes HAHN (Autriche) : Politique régionale

M. Hahn est depuis janvier 2007 le Ministre fédéral d'Autriche pour la science et la recherche.

De 2003 à 2007, M. Hahn est membre du gouvernement régional de Vienne, après avoir été, de 1996 à 2003, membre du parlement de Vienne. M. Hahn est membre du Parti populaire autrichien (ÖVP), d'orientation conservatrice. Le ÖVP est affilié au PPE.

- Michel BARNIER (France) : Marché intérieur et services

M. Barnier sera le commissaire français en charge du portefeuille « Marché intérieur et services ». Le 7 juin 2009, il est élu député européen et occupe le poste de président de la délégation française du PPE. Il est depuis mars 2006 Vice-président du PPE. En 2006, il est le conseiller spécial du Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso. Entre 1999 et 2004, il occupe le poste de Commissaire européen chargé de la politique régionale. M. Barnier a permis de développer une nouvelle approche de la politique régionale, « sauvant » ainsi les fonds structurels pour les régions des pays membres les plus riches.

De juin 2007 à juin 2009 il était Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et Ministre des affaires étrangères d'avril 2004 à mai 2005.

Nomination du président du Conseil européen et du Haut représentant pour la politique étrangère

Conformément au Traité de Lisbonne, entré en vigueur au 1^{er} décembre (Cf. [Le Mois de l'Europe n°31](#)), les deux nouveaux postes clés de l'UE – Le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et le Président du Conseil européen – viennent d'être pourvus. Réunis lors du sommet européen extraordinaire du 19 novembre, les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats



membres ont désigné à l'unanimité le belge Herman Van Rompuy au poste de président du Conseil européen et la britannique Catherine Ashton au poste de Haute représentante pour les affaires étrangères, tous les deux peu connus sur la scène internationale. M. Van Rompuy était avant sa nomination Premier ministre belge (et membre du CD&V, le parti chrétien-démocrate flamand) et Mme Ashton était la commissaire européenne en charge du commerce (et membre du parti travailliste anglais).



Que prévoit le traité de Lisbonne pour ces deux nouveaux postes ?

Le président du Conseil européen est élu par ses pairs pour une durée de deux ans et demi, ce mandat étant renouvelable une fois. Les missions principales de M. Van Rompuy en tant que président du Conseil européen sont :

- la présidence et l'animation des travaux du Conseil européen,
- la préparation et l'assurance de la continuité des travaux du Conseil européen en coopération avec le président de la Commission,
- la présentation d'un rapport au Parlement à la suite de chaque réunion du Conseil européen,
- la représentation extérieure de l'UE pour les affaires en matière de politique étrangère et de sécurité commune (sans toutefois empiéter sur les missions du Haut représentant).

La Haute représentante, Catherine Ashton, conduit la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Elle est également l'un des vice-présidents de la Commission, au sein de laquelle elle est chargée de l'action extérieure de l'UE.

La Commission ouvre une consultation sur la stratégie de l'« après-Lisbonne » : la stratégie UE 2020

La Commission a lancé le 24 novembre, une consultation publique sur la future stratégie « UE 2020 ». La stratégie « UE 2020 » est conçue pour remplacer la stratégie de Lisbonne. Cette dernière, adoptée en 2000, arrivera à terme en 2010.

Les priorités de l'UE pour 2020

La Commission considère que l'UE devrait se concentrer sur trois priorités, qui devront être reflétées dans les budgets publics :

1. Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance
2. Favoriser l'émancipation dans les sociétés ouvertes à tous
3. Créer une économie compétitive, connectée et plus « verte »

Le premier objectif met en avant la nécessité de mettre d'avantage l'accent sur l'éducation, la recherche, l'innovation et la créativité. Le but est de combattre les inégalités et la pauvreté via l'éducation, tout en s'assurant de n'exclure personne de l'accès à la connaissance. Les universités devraient être les moteurs de la

connaissance et de la croissance, ce qui nécessitera des investissements, des réformes et une coopération plus étroite avec le monde des affaires. La recherche efficace et performante constitue un volet essentiel de la stratégie UE 2020. Le partenariat public-privé devra être intensifié afin que les PME européennes puissent bénéficier pleinement des résultats de la recherche. Enfin, la communication insiste, dans le cadre de cette première priorité de la future stratégie, sur la nécessité d'achever un marché unique en ligne, qui est selon la Commission un élément clé du redressement économique et social durable en Europe.

Le second objectif de la stratégie UE 2020 vise à remédier aux suppressions d'emplois causées par la crise, en transformant l'UE en une économie plus intelligente, plus verte et plus compétitive. La flexibilité des marchés du travail doit être accrue tout en s'assurant de la sécurité du maintien dans l'emploi. La création d'emplois doit être favorisée en particulier grâce au développement de l'esprit d'entreprise et de l'activité non salariée.

Le troisième objectif de la stratégie repose sur le constat de la nécessité d'augmenter la productivité tout en réduisant la pression sur les ressources, ainsi que de moderniser et d'interconnecter les infrastructures. Cet objectif sera réalisable en investissant dans les réseaux à haut débit et la mise en place d'infrastructures intelligentes et modernisées dans les domaines de l'énergie et des transports.

La tâche principale de l'UE, souligne la Commission, est tout d'abord d'accélérer la sortie de crise, en trouvant un équilibre entre un appui budgétaire constant et le rétablissement de finances publiques saines.

Rappel : la stratégie de Lisbonne (2000 - 2010)

Lors du Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, les chefs d'Etat et de gouvernement ont lancé la stratégie dite « de Lisbonne » dans le but de faire de l'UE l'économie la plus compétitive au monde et de parvenir au plein emploi avant 2010. Développée au cours de plusieurs Conseils européens ultérieurs, cette stratégie repose sur trois piliers:

- *un pilier économique qui doit préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. L'accent est mis sur la nécessité de s'adapter continuellement aux évolutions de la société de l'information et sur les efforts à consentir en matière de recherche et de développement ;*

- un pilier social qui doit permettre de moderniser le modèle social européen grâce à l'investissement dans les ressources humaines et à la lutte contre l'exclusion sociale. Les Etats membres sont appelés à investir dans l'éducation et la formation, et à mener une politique active pour l'emploi afin de faciliter le passage à l'économie de la connaissance ;

- un pilier environnemental qui a été ajouté lors du Conseil européen de Göteborg en juin 2001 et qui attire l'attention sur le fait que la croissance économique doit préserver les ressources naturelles.

→ Plus d'informations :

➤ [Site de la Commission, consultation UE 2020](#)

Compétitivité, Recherche et Innovation

Priorités de la Présidence espagnole (1er semestre 2010)

La Présidence tournante existe donc toujours ?

La nomination du Président du Conseil européen n'entraîne pas pour autant la fin des Présidences semestrielles : le nouveau traité sur l'Union européenne prévoit que les formations spécialisées du Conseil (compétitivité, agriculture, transport, éducation, etc.) continueront à être présidées à tour de rôle et pour six mois par les pays de l'Union, selon le même système que précédemment. A compter du 1er janvier 2010, c'est l'Espagne qui présidera ces formations, suivie le 1er juillet par la Belgique, puis le 1er janvier 2011 par la Hongrie.

La Présidence espagnole du Conseil compétitivité commencera dans un contexte politique marqué par l'arrivée d'une nouvelle Commissaire en charge de la recherche et de l'innovation et par la préparation de la Stratégie de Lisbonne post 2010 (« stratégie UE pour 2020 »). Trois priorités sont annoncées par les Espagnols :

1. Le développement de l'Espace européen de la Recherche (EER), sachant que le Traité de Lisbonne fait de l'EER un *objectif* de l'UE et permet désormais à la Commission de faire des propositions législatives sur l'EER, au-delà de celles qui concernent le PCRD
2. Le renforcement du lien entre recherche et innovation

3. L'accent mis sur le rôle de la science dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (sachant que 2010 sera l'Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale)

La Présidence espagnole sera amenée à travailler sur les deux dimensions de l'EER : les programmes communautaires liés à la recherche et à l'innovation (renforcement du Conseil européen pour la Recherche qui gère le programme Idées, simplification du PCRD, réflexion sur la coordination avec les fonds structurels, etc.) d'un côté, et de l'autre la gouvernance de l'EER et la coordination entre les programmes nationaux de recherche (partenariat européen pour la mobilité des chercheurs, programmation conjointe, etc.). On peut espérer notamment des avancées sur la simplification de la participation au PCRD : l'ensemble des participants au PCRD la demande mais la question est sensible politiquement car elle implique une approche basée sur la confiance et les résultats plutôt que sur le contrôle des coûts. Néanmoins, la Commission publiera à ce sujet, en avril, une communication, qui sera discutée au Conseil dans la foulée.

L'un des événements organisés sous Présidence espagnole sur la recherche et l'innovation aura une forte dimension régionale : la semaine des régions d'Europe innovantes (« [WIRE](#) »), du 15 au 17 mars à Grenade. Tout en faisant connaître le rôle des régions dans l'économie de la connaissance, cet événement visera à faire avancer la discussion sur l'utilisation efficiente des différentes ressources allouées à la R&D. A cette occasion, le Conseil fera des recommandations pour améliorer la coordination entre les différents niveaux de politiques publiques (européen, national, régional).

Préparation du 8ème PCRD : les questions qui se posent

Il est encore trop tôt pour parier sur l'avenir du PCRD, la révision à mi-parcours du 7^{ème} PCRD et le débat sur le budget européen d'après 2013 n'ayant lieu que l'année prochaine. Cependant des réseaux bruxellois comme ERRIN dont la Région Basse-Normandie est membre commencent à s'informer sur les tendances qui se dessinent et à recueillir des opinions afin de prendre position dès que les services de la Commission consulteront les parties prenantes.

Quels sont les principaux sujets de débat?

- la nécessaire amélioration des connections entre niveaux de politiques

publiques (UE et Etats principalement, mais aussi Régions)

- la réduction de la fracture entre scientifiques et citoyens
- le besoin d'identifier des grands défis sociétaux et globaux sur lesquels les efforts de recherche seront concentrés (par exemple : le réchauffement climatique, l'offre d'énergie, l'eau et l'alimentation, le vieillissement de la population, la santé...), sans supprimer pour autant le financement « ascendant » de recherche plus fondamentale
- l'implication des PME dans les grands programmes de recherche
- l'équilibre entre le soutien de l'excellence et la politique de cohésion (distribution systématique de fonds de manière large pour soutenir les moins développés)
- le problème du financement des grandes infrastructures de recherche
- la probable orientation vers davantage de programmes et d'agences exécutives (le 8^{ème} PCRD financerait moins de projets, mais plus de programmes de recherche en partenariat avec les Etats membres d'un côté et avec l'industrie de l'autre)

Si vous souhaitez contribuer au débat en apportant une expertise sur le financement de la recherche ou votre expérience d'une partie du PCRD, contactez nous ! Nos réseaux cherchent des experts pour alimenter les débats à venir.

Travail sur la recherche sur le cancer au sein d'ERRIN

En binôme avec la représentation de l'agence de santé du Nord Ouest de l'Angleterre, le bureau de la Région Basse-Normandie à Bruxelles anime un groupe de travail sur le cancer, dans le cadre du réseau ERRIN. Deux axes de travail sont envisagés :

- la dimension « projets » : il s'agira d'échanger, entre Régions et avec les services de la Commission européenne, des informations utiles au développement de projets dans le cadre du programme Santé du 7^{ème} PCRD ou en réponse aux appels lancés par la plateforme IMI (cf. [Mois de l'Europe n°31](#)). Une rencontre de partenaires européens sera organisée en avril.
- la dimension « politique » : le groupe de travail réfléchira à la manière de mieux impliquer le niveau régional au nouveau « Partenariat européen pour lutter contre le cancer (cf. [Mois de l'Europe n°30](#))

L'animation de ce groupe de travail répond à la mise en place en région d'un Institut Régional du Cancer et aux avancées du projet ARCHADE.

Agriculture/ développement rural

Réunion du réseau de coopération RURACT



Le comité de pilotage du réseau RURACT s'est réuni le 19 novembre afin de faire le point sur les avancées stratégiques du réseau, analyser la progression des transferts de bonnes pratiques et discuter des difficultés rencontrées.

RURACT est un réseau de coopération de régions, dont la Basse-Normandie est membre, permettant aux régions engagées de promouvoir l'innovation rurale au niveau régional, par le biais d'échanges entre régions des meilleures pratiques identifiées.

Le réseau compte à ce jour 55 régions dans 16 Etats membres. 27 de ces régions sont membres (importatrices et exportatrices de bonnes pratiques) et 28 sont partenaires (observatrices et/ou exportatrices de bonnes pratiques). La Basse-Normandie est actuellement impliquée dans l'identification ou le transfert de quatre bonnes pratiques, à la fois en tant qu'exportatrice et importatrice :

- en tant qu'exportatrice : le transfert de la bonne pratique « charte de la démographie médicale ». Ce transfert est réalisé en partenariat avec la région belge de Wallonie et des synergies ont été identifiées avec la région française du Limousin.
- En tant qu'importatrice, la région Basse-Normandie n'est aujourd'hui qu'au stade de l'identification d'éventuels transferts de pratiques. Des bonnes pratiques compatibles avec les enjeux bas-normands ont été identifiées aux Pays-Bas dans la région du Nord Brabant (Vie Dome), en Suède dans la région de Blekinge (Senior Forum) et en Finlande dans la région Kainuu (Seniorpolis), sur les thèmes du vieillissement de la population et du service à la personne.

Un groupe de travail thématique RURACT a été mis en place sur les questions liées au vieillissement de la population et aux services et à la santé. La Basse-Normandie est l'une des

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

régions membres qui a exprimé son intérêt pour la mise en place de ce groupe.

A noter que le projet RURALAND, regroupant 13 régions européennes, dont 9 sont membres du réseau RURACT, et qui repose sur la même méthodologie de transfert de bonnes pratiques, a été sélectionné dans le cadre du programme INTERREG IV C.

→ **Plus d'informations :**

- [Ruract](#)
- [Compte-rendu de la réunion](#)

Pêche

La Basse-Normandie fait entendre sa voix dans le débat européen sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche

Seconde région française par le nombre de kilomètres de côtes (471 km), troisième région (derrière la Bretagne et le Nord Pas de Calais) en termes de volumes pêchés, première région française pour la pêche de coquillages, la Basse-Normandie a souhaité s'investir dans le débat européen sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche, comme elle l'avait déjà fait dans le débat sur la mise en place d'une politique maritime européenne intégrée.

La Commission européenne a en effet publié en avril 2009 un Livre Vert visant à préparer la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Joe Borg, le Commissaire européen en charge de la pêche et des affaires maritimes, était venu en présenter les grandes lignes en Basse-Normandie en février.

Le Livre vert part du constat de la surexploitation et de l'épuisement des ressources halieutiques européennes. Malgré la réforme de la PCP en 2002, la capacité de la flotte européenne reste supérieure aux ressources, ce qui se traduit par un manque de rentabilité économique pour la plupart des pêcheurs. La Commission identifie 5 défaillances structurelles de la PCP:

- la surcapacité des flottes,
- des objectifs stratégiques flous,
- un mécanisme institutionnel encourageant une vision à court terme,
- un cadre qui ne responsabilise pas suffisamment le secteur,

- un manque de volonté politique pour faire respecter la réglementation et un faible respect de cette réglementation par le secteur.

Parmi les pistes proposées par la Commission pour remédier à ces lacunes figurent le recours accru aux droits de pêche transférables, la possibilité de favoriser la création d'emplois de substitution dans les communautés côtières plutôt que de préserver l'emploi dans le secteur de la pêche, l'instauration de systèmes de gestion régionaux spécifiques (à l'échelle des régions marines), l'autogestion qui permettrait de donner plus de responsabilités au secteur (les autorités publiques se contenteraient de définir les objectifs à atteindre) ou encore la possibilité de conditionner l'accès aux financements communautaires à la mise en œuvre effective par les Etats membres de leurs responsabilités en matière de contrôle.

Le Conseil régional de Basse-Normandie a donc élaboré, en lien avec les professionnels, une contribution au Livre Vert de la Commission européenne, pour défendre les spécificités de la pêche régionale (pêche artisanale, avec une majorité d'espèces pêchées hors quotas communautaires).

Dans cette contribution, la Région se veut aussi force de proposition, en avançant des réponses, illustrées d'exemples concrets, à plusieurs des questions posées dans le Livre Vert.

La Basse-Normandie met ainsi en avant l'importance de la recherche et de l'innovation comme outils d'appui aux pêcheurs pour une gestion durable de la ressource halieutique (qu'il s'agisse de recherche sur l'évolution des stocks, sur les dynamiques de reproduction de telle ou telle espèce, sur l'impact de tel facteur environnemental sur la croissance des espèces, etc) en citant plusieurs projets de recherche bas-normands, soutenus par le Conseil régional. A partir de ces exemples, la Région Basse-Normandie demande à ce que le fonds européen pour la pêche (FEP) puisse à l'avenir davantage soutenir ce type de projets.

La Région Basse-Normandie insiste également sur la nécessité d'appuyer la diversification des activités liées à la pêche, afin d'offrir aux pêcheurs de nouveaux débouchés et de mieux valoriser économiquement les produits de la pêche (et donc de préserver des emplois) : qu'il s'agisse de la constitution d'une filière de valorisation des coproduits marins, du développement d'une aquaculture durable et à haute valeur ajoutée (exemple des fermes aquacoles d'ormeaux ou de

la ferme d'élevage de saumon en rade de Cherbourg) ou encore de la mise en place de démarches de qualité officielles, la Basse-Normandie a des exemples de démarches réussies à faire connaître à la Commission européenne.

Enfin, la Basse-Normandie souligne l'importance de pouvoir proposer aux pêcheurs des formations performantes, indispensables pour leur permettre de s'adapter aux nouveaux défis auxquels leur profession est confrontée, notamment en matière environnementale, en matière de gestion administrative et financière....En 2010, la Région engagera, avec l'ensemble des partenaires concernés, une réflexion pour améliorer les dispositifs de formation proposés aux pêcheurs bas-normands. Elle émet le souhait que les fonds européens puissent à l'avenir davantage soutenir la mise en place de ces formations.

Parallèlement à cette contribution régionale, la Basse-Normandie a également participé à l'élaboration de la position commune des 5 régions françaises de l'Ouest atlantique (Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine et Basse-Normandie).

La Commission européenne devrait faire la synthèse de toutes les contributions reçues, et faire ses propres propositions quant à l'avenir de la Politique Commune de la Pêche en 2010.

Energie/Environnement

La Basse-Normandie co-organise la prochaine réunion OGM free



La Basse-Normandie co-organise avec 12 autres régions européennes la prochaine réunion du réseau OGM-free qui aura lieu à Bruxelles, au Comité des Régions, les 3 et 4 février. La conférence abordera différents thèmes tels que les stratégies régionales en matière de qualité et d'approvisionnement non-OGM, la question de l'indépendance protéinique ou encore les menaces et les opportunités pour l'agriculture de qualité. Cet événement a également pour but d'aider les différents acteurs de la filière non OGM à se structurer en leur donnant l'occasion de se rencontrer à Bruxelles. La conférence est ouverte à tous et gratuite. Les inscriptions se font dès maintenant sur le site Internet du réseau OGM free.

Frédérique Heurguier, Vice-Présidente de la Région Basse-Normandie en charge de l'agriculture, interviendra lors de cette conférence.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Site du réseau OGM free](#)

Politique régionale

Réforme du budget de l'UE : Le Parlement et le Comité des Régions hostiles au projet du Secrétariat général de la Commission européenne

Suite à la divulgation du document non officiel dans lequel la Commission s'interroge sur l'efficacité des différentes politiques de l'UE et présente l'ébauche d'un projet de réforme radicale du budget de l'UE (Cf. Le Mois de l'Europe n°31), les réactions des institutions ont été aussi vives que rapides.

Le Parlement européen a vu ses pouvoirs de codécision renforcés avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Les députés membres de la commission du développement régional (REGI) du Parlement ont décidé de prendre part au débat sur la révision de la politique de cohésion de l'UE. Le 3 novembre, ils ont mis sur pied un groupe de travail qui a réuni tous les représentants des différents groupes politiques du Parlement dans le but de définir une position commune sur l'avenir de cette politique. Danuta Hübner, présidente de la commission REGI (et ancienne Commissaire européenne à la politique régionale), exprime son hostilité face au projet de réforme du budget de l'UE, laissant clairement apparaître une position du Parlement loin d'être identique à celle de la Commission.

Le Comité de Régions a également fait entendre sa voix à travers son président Luc Van den Brande, qui qualifie le projet de réforme d'inacceptable (sans que le Comité des Régions ait toutefois émis de position officielle). M. Van de Brande met en avant le caractère contraire au concept de gouvernance multi-niveaux du projet de réforme du budget.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Education et culture

Conclusions du Conseil « Education, Jeunesse et Culture »

Réunis en Conseil le 26 novembre dernier, les ministres européens de l'éducation ont adopté une contribution sur le projet de Stratégie « UE 2020 ». Cette contribution comporte 3 points majeurs :

- L'Europe doit, malgré la crise, continuer à promouvoir des investissements accrus et ciblés dans l'éducation et la formation de qualité.
- L'éducation et la formation doivent jouer un rôle majeur dans la stratégie « UE 2020 ». Il est essentiel que les objectifs de la stratégie « [Education et formation 2020](#) » soient atteints (améliorer la formation tout au long de la vie, la qualité de l'éducation et l'équité dans l'enseignement, encourager la créativité et l'innovation).
- L'interaction entre les 3 côtés du triangle de la connaissance (éducation, recherche et innovation) doit être renforcée afin de renforcer la capacité d'innovation de l'Europe.

Les ministres de l'éducation ont aussi souligné l'importance de la formation des enseignants et des directeurs d'école. Le Conseil estime qu'il est nécessaire de mieux accompagner les jeunes enseignants non seulement lors de leur entrée en fonction mais aussi tout au long de leur carrière afin qu'ils puissent mieux s'adapter aux nouvelles réalités économiques, sociales et migratoires. La mobilité des enseignants doit être accrue et les Etats membres doivent prendre des mesures pour attirer davantage de candidats motivés dans la profession. Dans toute l'Europe, la profession d'enseignant a perdu de son attrait et les étudiants les plus talentueux se dirigent désormais vers d'autres métiers. La Commission préconise notamment une hausse des rémunérations pour y remédier.

Cependant, l'éducation reste le domaine réservé des Etats membres. La Commission ne peut que proposer des objectifs non contraignants et encourager les Etats à coopérer davantage. Grâce au programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (« Life long learning »), des financements européens sont disponibles pour les établissements d'enseignement et de formation qui souhaitent monter des partenariats avec leurs homologues européens et encourager la mobilité de leurs élèves.

Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie dispose d'un budget de 6,97 milliards € pour la période 2007-2013 et se compose de 4 sous-programmes sectoriels :

- Comenius pour l'enseignement scolaire de la maternelle jusqu'au bac
- Erasmus pour l'enseignement supérieur
- Leonardo da Vinci pour la formation professionnelle
- Grundtvig pour l'enseignement des adultes.

Des appels à propositions viennent d'être publiés pour les différents sous-programmes. Les dossiers de candidature sont à déposer dans le courant du mois de février. Les différentes possibilités de financement et les dates exactes de soumission des projets sont disponibles sur le site de [l'agence nationale](#) pour l'éducation et la formation ainsi que sur le site de [l'agence européenne](#).

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [Conclusions du Conseil](#)

Coopération décentralisée

Premières Assises européennes de la coopération décentralisée

La Commission européenne et le Comité des Régions ont organisé le 2 décembre 2009, à Bruxelles, les Premières assises européennes de la coopération décentralisée. Ce rendez-vous d'élus locaux et régionaux du Nord et du Sud est l'une des marques concrètes de la reconnaissance du rôle des autorités régionales et locales dans la politique européenne de développement. Pascale Cauchy, conseillère régionale en charge de la coopération décentralisée, y représentait la Basse-Normandie. La rencontre a mis l'accent sur la manière dont l'UE et les collectivités territoriales peuvent améliorer ensemble leur coopération au développement avec leurs partenaires du Sud, notamment sur des questions précises comme l'impact de la crise, la sécurité alimentaire et le changement climatique. L'atlas européen de la coopération décentralisée a été présenté en avant-première (il devrait être lancé en février): cet outil au service des collectivités et des institutions européennes prend la forme d'un portail Internet qui répertorie les projets de coopération décentralisée portés par les collectivités locales et régionales de l'UE et leurs homologues des pays en développement.

L'Europe en région

La Région à Copenhague

La Région, fortement mobilisée en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, impliquée dans les réseaux européens et internationaux, membre notamment de la CRPM, Président de la Commission de l'Arc Atlantique, également engagée dans des partenariats de développement avec des pays du sud, portera à Copenhague les enjeux de son territoire.

Elle sera présente aux côtés d'acteurs du territoire, le 9 décembre, lors de la réunion des collectivités territoriales françaises organisée sous l'égide de l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et des différents réseaux dont l'Association des Régions de France et l'Association des Maires de France. Les vice-présidents Jean-Karl Deschamps et Yannick Soubien y conduiront une délégation de représentants des territoires bas-normands : Caen-la-mer, Alençon, Cherbourg, PNR Normandie Maine, CDC d'Argentan, CDC Sève et Taute, Pays d'Ouche. Ces structures et collectivités, elles-mêmes concernées par leurs Agendas 21 ou leurs Plans climat locaux, y exprimeront à la fois les préoccupations et tout l'engagement de notre territoire en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Objectifs mondiaux, solutions locales : les collectivités veulent peser à Copenhague et faire reconnaître leur rôle !

Les programmes européens INTERREG IV, en séminaire à la Région Basse-Normandie



Le séminaire d'information sur les programmes européens de coopération territoriale INTERREG IV, qui s'est tenu le jeudi 3 décembre à l'Abbaye-aux-Dames à Caen, a réuni près de 200 participants de tous horizons : collectivités, services déconcentrés de l'Etat, Université, chambres consulaires, entreprises, associations... Le séminaire « INTERREG IV : Construire, rédiger et développer un projet européen de coopération en Basse-Normandie », dont la première édition organisée le 10 avril 2008 avait réuni 180 acteurs économiques bas-normands, s'inscrit dans la stratégie générale d'ouverture européenne et

internationale de la Région Basse-Normandie avec un axe fort : faciliter l'accès aux programmes européens pour "doper" l'innovation et le rayonnement international de la Région.

C'est Philippe Bonneau, Vice-président en charge de l'Europe et de l'International qui a ouvert ce séminaire. Cette manifestation a notamment donné la parole aux porteurs de projets bas-normands et fourni des informations pratiques pour monter un projet INTERREG IV.

Sur la nouvelle période de programmation 2007-2013, la Basse-Normandie est pour la première fois éligible à un programme de coopération transfrontalière avec le Royaume-Uni. De ce fait, les acteurs bas-normands peuvent désormais participer à 4 programmes présentés lors du séminaire :

- - INTERREG IV A France (Manche) – Angleterre
- - INTERREG IV B Espace Atlantique
- - INTERREG IV B Europe du Nord Ouest
- - INTERREG IV C

Les programmes INTERREG IV visent à encourager la coopération au-delà des frontières nationales en finançant des projets de partenariat, allant de l'innovation jusqu'au tourisme en passant par le nautisme, la formation et bien d'autres secteurs d'activités. Depuis fin 2008, ce sont 8,6 millions d'euros de FEDER qui ont été attribués aux porteurs de projets bas-normands à travers 19 projets INTERREG IV.

La Région Basse-Normandie est un interlocuteur incontournable pour les porteurs de projets bas-normands car elle participe à tous les échelons d'INTERREG : elle est membre du Comité de suivi et de programmation du programme INTERREG IV A, fait partie du réseau d'animation des 4 programmes INTERREG IV et co-finance le fonctionnement de certains de ces programmes. Le service affaires européennes et coopération territoriale de la Région se tient à la disposition des acteurs pour les informer et les assister dans le montage de leurs projets.

→ Pour plus de renseignements :

Région Basse-Normandie – service Affaires européennes et coopération territoriale :

regioneurope@crbn.fr

Contact Presse : Caroline Monnot

tel : 02 31 06 96 27

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B – 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Le drapeau norvégien flotte sur la Région



A l'occasion du festival « Les Boréales », une délégation norvégienne s'est rendue dans la Région. Mardi 10 novembre, à l'Abbaye-aux-Dames à Caen, Laurent Beauvais, président de la Région Basse-Normandie, et Torill Selsvold Nyborg, son homologue du Comté du Hordaland, ont signé un accord pour renforcer leur partenariat. Les 2 Régions souhaitent ainsi accompagner les acteurs économiques, sociaux et culturels de leur territoire dans le cadre de la mondialisation, en renforçant leurs atouts spécifiques et leur potentiel d'innovation,

notamment via les programmes européens.

[→ Plus d'infos sur cette coopération](#)

Une région dopée à l'innovation !

Faciliter l'accès au soutien européen pour doper l'innovation et le rayonnement international de la Région, tel était l'objectif du séminaire d'information sur les programmes de coopération entre régions européennes (INTERREG IV) qui s'est tenu, jeudi 3 décembre, à l'Abbaye-aux-Dames de Caen. Les ateliers et les témoignages de porteurs de projets bas-normands ont permis aux collectivités territoriales, entreprises et associations de monter des projets.

[→ Plus d'infos sur la coopération territoriale européenne](#)

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
<i>Appels publiés</i>		
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – 51 appels à propositions	lien
14/01/10	7^{ème} PCRD – L'océan de demain	lien
Janvier-février (en fonction de chaque appel)	Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	lien
1 ^{er} février et 1 ^{er} avril	Programme « Citoyenneté » - Jumelages de villes	lien
8 février 2010	Initiative sur les médicaments innovants (IMI) - 2 ^{ème} appel – <i>Publication début novembre</i>	lien
25 février 2010	Acteurs non Etatiques et Autorités locales pour le Développement (ANE-AL)	lien
Février-avril 2010	7^{ème} PCRD – Axe « Idées » - troisième appel pour "Chercheurs confirmés"	lien
1 ^{er} mai 2010	Programme « Culture » - Projets de coopération culturelle avec des pays tiers	lien

LE MOIS DE L'EUROPE VOUS SOUHAITE A TOUS D'EXCELLENTE FETES DE FIN D'ANNEE !